

Circonscription de PAU Sud
 École primaire ARC-EN-CIEL
 2 place St Vincent 64800 IGON
 ☎ 05 59 61 00 45
 ✉ ce.0640532f@ac-bordeaux.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE n°1

du 06/11/2025 de 18h à 19h30

PARTICIPANTS

présents : Mme DREVOND (enseignante et directrice de l'école), Mmes LASSERRE et CABANNE (enseignantes), Mme LASSUS (ATSEM), M LABAT (Monsieur le Maire), Mme COUMET (adjointe municipale, chargée des affaires scolaires), Mme CARDINAL, (DDEN), Mmes ROMAIN, BERNETEIX et LARCEBAU (parents délégués titulaires), M BOROT et PESTIAUX (parents délégués suppléants)	Excusées : Mme GERDE (Inspectrice Circonscription PAU Sud), Mme BOUMARAF (parent délégué suppléant)
Secrétaire de séance : Mme LASSERRE	Rappel du fonctionnement d'un vote lors des Conseils d'école : 1 siège par enseignant, 1 siège par parent élu au conseil d'école par classe, 1 siège pour M le Maire, 1 siège pour un conseiller municipal.

Points de l'ordre du jour	Éléments de discussion ou d'information	Décision prise
Fonctionnement du Conseil d'école	Les élections des parents d'élèves ont eu lieu le 10/10/2025. Seul le vote par correspondance a été possible (décision votée au conseil d'école de novembre 2019). Il y a eu 96 électeurs, 64 votants, aucun bulletin nul, 64 suffrages exprimés. Le taux de participation a donc été de 66,67%. Le règlement du conseil d'école est à consulter sur le site internet : http://ecolepubliqueigon.fr/conseil-decole/reglement-du-conseil-decole/ Présentation des membres du Conseil d'école.	
EDUCATION NATIONALE		
Fonctionnement de l'école		
Règlement intérieur, Charte de la Laïcité, Charte relation école/familles	Rappel : le règlement intérieur et ses annexes sont téléchargeables sur notre site internet. Il est complété par les règles de vie, diffusées à la rentrée à chaque famille, téléchargeables aussi sur le site internet. La dernière mise à jour du règlement intérieur date de l'année dernière. Elle inclut les documents suivants : Charte de la laïcité – Charte du parent accompagnateur – Charte Internet – Charte Relations école/familles. Aucune demande de modification n'a été émise. Il est soumis au vote, sans modification.	"Qui est d'accord pour le maintien du règlement intérieur ? » POUR : 8 votes - CONTRE : 0 vote - ABSTIENT : 0 vote Le Conseil d'école se prononce à l'unanimité POUR le maintien du règlement intérieur de l'école Arc-en-ciel.
Programme (présentation du programme, organisation au sein de l'école)	PHARE Concernant les élèves du CP au CM2, le programme PHARE met en œuvre l'ensemble des mesures visant à prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée et de traitement des situations (Loi n°2022-299 du 2 mars 2022). Les personnels médicaux, les infirmiers, les assistants de service social et les psychologues de l'éducation nationale peuvent accompagner les équipes dans la résolution de situations mettant en jeu la sécurité ou la santé d'un élève. L'école est engagée dans le programme Phare via une charte d'engagement depuis septembre 2022. Cela sous-entend que l'équipe enseignante s'est engagée à : - la mise en place d'un protocole d'intervention en cas de suspicion d'harcèlement (on évoquera le terme d'intimidation car le harcèlement est un délit, donc devant être jugé par la loi) - la mise en place d'une sensibilisation pour les familles et les personnels - la participation à au moins un temps fort national (Concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day) - un temps d'apprentissages annuel de 10h pour les élèves du CP au CM2. Lorsqu'une situation d'intimidation ou de harcèlement survient, le directeur d'école informe l'Inspecteur de l'Éducation Nationale qui mobilise son équipe ressource PHARE chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge de ces situations. Dans ce cadre, l'école peut organiser des rencontres avec les élèves concernés par une situation d'intimidation. Durant les entretiens individuels ou collectifs réalisés à l'école, les élèves sont amenés à proposer des solutions et deviennent, ainsi, acteurs de la résolution du problème. Les parents des élèves concernés sont informés de l'évolution de la situation.	

	En outre, pour les situations le nécessitant, l'Inspectrice de l'Education Nationale peut mobiliser l'équipe ressource de circonscription. Le questionnaire national d'enquête sur le harcèlement à l'école a été rempli par les CE2, CM1 et CM2 (Journée Non au Harcèlement le 06/11/2025). Selon les réponses, diverses actions pourront être menées en classe, en plus de celles déjà prévues dans le cadre de l'Enseignement moral et civique.	
	Une information concernant la lutte contre le harcèlement a été diffusée à toutes les familles à la rentrée de septembre.	
	Les temps forts seront vécus dans les classes en fonction des âges des enfants. Une information spécifique sera faite au moment opportun.	
	L'équipe enseignante organise 10 heures d'apprentissage annuelles dont bénéficient tous les élèves du CP au CM2, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales. En maternelle, un plan de prévention est mis en œuvre visant à développer les compétences psycho-sociales et à éduquer à la bienveillance et l'empathie.	
Sécurité à l'école : Incendie / PPMS intrusion-attentat / PPMS risque majeur / Vigipirate	RAPPEL : Le PPMS (Plan Mise en Sécurité) sert à lister les procédures que l'équipe enseignante doit mettre en place en cas de RISQUES MAJEURS (séisme, inondation, fuite de gaz, etc) ou INTRUSION.	
	Le Gouvernement a décidé de maintenir la posture Vigipirate au niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur tout le territoire. L'information a été diffusée aux familles via EDUcartable. Une affiche est apposée dans ce sens dans le panneau d'affichage.	
	Tout attroupement est préjudiciable à la sécurité des élèves et du personnel de l'école. Les familles ne doivent pas arriver trop tôt pour se garer devant l'école afin de respecter les consignes ministérielles.	
	Il est rappelé que la directrice doit être informée de toute entrée dans l'école durant le temps scolaire (ex : intervention plombier).	
	L'exercice incendie a été réalisé le 22/09/25 sans difficulté particulière.	
	L'exercice Alerte intrusion a été réalisé le 16/10/25 sans difficulté particulière.	
	D'autres exercices auront lieu dans le courant de l'année.	
Hygiène à l'école	Il est souligné la qualité de la propreté dans l'école. L'engagement quotidien des employés communaux contribue largement à offrir un environnement sain et agréable aux élèves comme au personnel.	Remerciements aux agents municipaux pour leur travail rigoureux et constant.
Budgets municipaux / travaux faits et/ou à prévoir	<u>Travaux réalisés</u> : ouverture du mur de la cour des grands afin d'avoir accès à l'espace herbé attenant. Idee présente depuis le début du mandat d'agrandir et de reverdir la cour. Cela a été possible grâce à l'achat du bâtiment adjacent à l'école. Deux arbres ont aussi été plantés, ainsi que des arbustes. Le mur pourrait être un espace à exploiter, un enduit lisse sera plus facilement utilisable pour une fresque.	Remerciements à la municipalité et ses employés communaux. L'espace vert est à disposition de l'école et les enseignantes vont réfléchir, avec les élèves, à l'aménagement pédagogique de cet espace (il faut attendre que l'herbe pousse pour investir cet espace). La sécurité des élèves est prioritaire.
Bilan de l'année N-1 de la coopérative OCCE	<i>Rappel : Les activités de l'école sont financées par les subventions municipales, par l'Association des Parents d'Élèves (APE) et par les cotisations que chaque famille verse à la coopérative scolaire, affiliée à l'OCCE. Ces cotisations permettent notamment de pourvoir à l'achat de matériel spécifique ou à financer des sorties : matériel pour des projets de classe, organisation du marché de Noël, visites et/ou animations dans les classes, les jeux pour les temps de récréation, ...</i> La participation des familles reste facultative, mais elle est fort appréciée puisqu'elle bénéficie à l'ensemble des élèves. Pour information, bilan de l'année 2024/2025 : Charges (Sorties) : charges actions éducatives (1617€54), achat de produits pour cession (197€83), cotisations OCCE (161€45), assurance OCCE/MAIF (16€75) : total 1993€57 Produits (Entrées) : vente de produits pour cessions (395€), des activités éducatives (196€50), Cotisations reçues (635€) : total 1226€50. Bilan OCCE de l'année 2023/2024 : déficit 767€07. Le compte bancaire était au 01/09/2025 à 608€27. Pour information, un bon d'achat de 30€ a été offert par l'association MMSPA gérant Jazz in school, en remerciements pour la réalisation de l'affiche du concert (les CM ont eu de nouveaux livres).	Chaque année une grande majorité des parents répond favorablement à la demande de participation volontaire de début d'année. Les enseignantes les en remercient.

Communication					
Parents/Enseignants Parents/Direction (dont modalités/calendrier communication résultats évaluations nationales)	En plus de la ligne mobile (06 33 29 31 58), l'école utilise un cahier de liaison virtuel via la plateforme EDUcartable, qui donne satisfaction à tous. Le coût (~60€/an) est pris en charge dans le budget municipal alloué à l'école. Toutes les familles ont au moins un compte valide et l'utilisent régulièrement. Tous les retours sont positifs quant à cette utilisation.				
	Les résultats des évaluations de classe sont communiqués régulièrement et les livrets scolaires sont diffusés deux fois par an. Les résultats des évaluations nationales CP/CE1/CE2/CM1/CM2 sont communiqués individuellement aux parents, dès la fin de la saisie informatique, accompagnés des explications nécessaires. En dehors d'entretiens ponctuels, des RDV ritualisés sont organisés. Leur nombre est en diminution tout au long de la scolarité afin de préparer au collège et de responsabiliser au fur et à mesure les parents dans leur suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s). Ainsi, en maternelle, deux RDV sont instaurés dans l'année (mi-année et fin d'année) ; en élémentaire (du CP au CM2), un seul RDV est instauré (milieu d'année), il est laissé le soin aux parents de décider de l'opportunité de rencontrer l'enseignante à un autre moment s'ils le jugent nécessaire. Bien sûr, quelle que soit la classe, l'enseignante proposera un entretien aux parents en cas de difficultés et/ou répondra favorablement à toute demande de RDV à tout moment de l'année.				
Parents/Mairie	Les parents peuvent joindre la mairie : - en se rendant au secrétariat de mairie - en téléphonant au 05 59 61 23 75 - en envoyant un message : mairie.igon@wanadoo.fr				
Parents/APE	Les enseignantes remercient les parents qui s'investissent dans l'APE. Ils permettent l'organisation de nombreux projets et l'achat de matériel. Lors de l'AG du 20/10/2025, un nouveau bureau a été élu : Présidente : Céline PUECH Vice-présidents : Simon PESTIAUX et Jordane CHIVRAC Trésorière : Jessyca BOUMARAF Vice-trésorière : Aurélien BOROT Secrétaire : Lauriane DAVID Vice-secrétaire : Michel BAPTISTA et Pauline ASTEGGIANO La décision de faire circuler les informations de l'APE aux parents via EDUcartable avec l'indication {APE} dans le titre des messages est maintenue.				
Projets et vie de l'école					
Projet d'école	Suite à l'évaluation d'école vécue l'année dernière, un nouveau projet d'école doit être écrit. Il s'appuiera sur les objectifs identifiés à partir du rapport d'évaluation externe et s'accompagnera de fiches actions précisant les modalités concrètes de mise en œuvre.			Une présentation du travail final sera faite lors du prochain conseil d'école.	
Présentation des outils (manuels, logiciels)	Les outils utilisés en classe ont été présentés lors de chaque réunion de rentrée. Aucun problème de manipulation ou de compréhension dans leur utilisation n'a été perçu tant chez les élèves que dans les familles.			Pour toute question, les familles sont invitées à prendre contact avec l'enseignante de leur enfant.	
Présentation des projets de classe	Rappel : tout au long de l'année, thème "Les autres et moi". Tout au long de l'année : rituel dans les trois classes mêlant découverte culturelle et EMC (découverte par semaine : écoute musicale, cohérence cardiaque, danse, relaxation), ce rituel est créé par les enseignantes de l'école (lien : https://view.genially.com/687a5d4bd8686704437795ef/interactive-content-rituel-20252026)				
	Projets programmés à ce jour, liste complétée au fur et à mesure :				
	Dépenses/Coût normalement pris en charge par				
	OCCE				
	APE				
	Mairie				
	Communauté Communes Pays de NAY				
	Familles				
	participations des familles sur la base du volontariat				
+621€					

	participation à la cérémonie du 11 novembre					gratuit
	Interventions Association Ensemble pour grandir (les 3 classes)		Demande de participation			gratuit
	9 sorties piscine (maternelle et CP/CE)			~900€ (entrées + bus)		gratuit
	dépôt des cadeaux des lutins du Père Noël		Demande de participation	10€/élève		gratuit
	préparation du marché de Noël (ateliers collectifs de Noël)	Bénéfices des ventes - achat matières premières				achats non obligatoires
	spectacle de Noël (les 3 classes)		Demande de participation			gratuit
	Envoi de cartes de vœux aux personnes âgées du village (les 70 plus âgées, maison de retraite, partenaires)					gratuit
	Partenariat avec NAYART, avec exposition prévue à la Minoterie		Demande de participation	1 bus/classe	1 bus/classe	gratuit
	Projet « Le Louvre à l'école »		Demande de participation moment convivial			gratuit
	Participation Jazz In School (classe CM)	Adhésion 70€		Bus répétitions		concert au Zénith : transport et prix des places
	Participation Petits Champions de la Lecture (classe CM)					gratuit
	photos de classe (prises de photos collectives)					achat non obligatoire
	fête de l'école : vendredi 26 juin					gratuit
sorties de fin d'année commune aux 3 classes		À budgétiser			gratuit	
Amicale des Parents d'élèves	Pour information demandes faites par l'équipe enseignante auprès de l'APE pour cette année : * projet Les autres et moi : intervention Association Ensemble pour grandir (717€85) * projet NAYART/Minoterie (600€) * projet LOUVRE (participation moment convivial de l'inauguration) * Enveloppe par classe pour sorties (entrées et/ou bus) * Financement spectacle de Noël ou cinéma pour tous * organisation marché de Noël 18/12/2025 * Livres de Noël : est-ce que le financement sera identique à celui de l'année dernière ? * Financement sortie commune fin d'année * organisation fête de l'école (après concertation école/APE, il a été décidé de faire la fête de l'école le vendredi soir plutôt que le samedi soir). L'APE doit transmettre rapidement ses réponses.			Le budget demandé non alloué par l'APE sera pris en charge par l'OCCE, dans la limite de ses possibilités. Un point sera fait lors des prochains conseils d'école pour diffusion aux parents.		
Activité Physique Quotidienne (APQ)	Les textes préconisent que l'activité physique quotidienne soit encouragée dans l'ensemble des espaces et temps scolaires et périscolaires selon le choix de l'équipe pédagogique et selon les caractéristiques de son école, du bâti scolaire, des contraintes qui s'imposent à elle. En pratique, 30 minutes d'APQ sont mises en place les jours où les élèves ne bénéficient pas de temps d'enseignement en EPS. Dans la cadre de l'année olympique, du matériel envoyé par le Ministère de l'Education Nationale a été reçu l'année dernière. Activités proposées aux élèves : moly, échasses, roues, slakline, lancers, marelle, parcours avec traçage au sol, basket, jeux collectifs (règles proposées sous forme de fiche à disposition), etc. Les enseignantes et personnel municipal sont vigilantes au fait que chaque enfant soit acteur d'au moins une des activités pré-citées sur les temps de récréation					

	(2x15') et de temps périscolaire (1x45').	
Accueil périscolaire	Les services périscolaires sont gérés par la municipalité, qui met trois personnels municipaux à disposition pour son organisation. Le règlement intérieur de ces services a été transmis à chaque famille en début d'année. Quelques rappels utiles : La garderie se déroule dans la salle de motricité de l'école, elle ouvre à 7h30 et ferme à 18h30. Comme son nom l'indique, le service périscolaire de garderie est mis en place afin de proposer un moyen de garde des enfants pour les parents qui n'ont pas la possibilité de déposer leur(s) enfant(s) à l'école le matin et de le récupérer le soir aux « bons » horaires. Ce n'est pas un centre de loisirs. La cantine fonctionne dans la salle de restauration qui donne dans la cour (les élèves ne sortent pas de l'enceinte de l'école). L'inscription à la cantine s'effectue impérativement au plus tard le jeudi avant 18 heures pour la semaine à venir, par le dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie de l'imprimé prévu à cet effet. Toute modification, absence prévisible ou non devront être signalées la veille avant 9 heures, auprès de la mairie (l'école ne les gère pas).	
Parcours de l'élève		
Dispositifs d'aide (APC, RASED, Pôle ressources, ...)	<i>NB : Ce point est à l'ordre du jour de chaque réunion de rentrée dans les classes.</i> Un rappel des dispositifs existants est fait : Certaines compétences font l'objet de réajustements au fur et à mesure quand cela s'avère nécessaire. Lorsqu'une difficulté est constatée, l'enseignant.e met d'abord en place des situations différenciées pour les élèves concernés au sein de la classe. Lorsque les difficultés sont plus importantes, les aides sont contractualisées dans un PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative) avec des objectifs précis. Des séances d'APC (Activités pédagogiques complémentaires) et des stages de réussite peuvent aussi être proposés. Les APC peuvent concerner tous les élèves, même ceux en réussite. Les différents partenaires (RASED, équipe de circonscription et/ou médecin scolaire) sont parfois sollicités. Différents conseils des maîtres sont consacrés aux élèves à besoins particuliers. Les différentes situations sont évoquées et conduisent parfois à réunir des équipes éducatives où les autres professionnels assurant un suivi peuvent être conviés avec accord des parents (orthophoniste, psychomotricien, etc).	
Structures spécialisées (ULIS, UPE2A, SEGPA...) et partenaires associés	Le partenariat avec le DITEP est toujours présent, malgré l'absence de l'UEE dans l'école. Une inclusion est organisée dans l'école.	
	Comme chaque année, la PMI organisera au sein de l'école une visite obligatoire avec la puéricultrice et un bilan orthoptiste pour les élèves de PS et MS (cette année, ceux nés entre le 1er juillet 2021 au 30 juin 2022). L'école est aussi en lien avec le médecin scolaire, qui proposera un rdv avec certaines familles si le besoin est ressenti.	
Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés	Un échange de services ou des décroisonnements sont mis en place régulièrement : chaque enseignante prend en charge la classe d'une collègue ou une partie de celle-ci pour travailler une compétence particulière (ex liaison GS/CP, ...). Des conseils école-collège du secteur de collège Henri IV sont régulièrement prévus avec les enseignants du cycle 3 des écoles de secteur et du collège. Une liaison avec le collège public est prévue pour faciliter le passage en 6ème des élèves de l'école (élèves à séparer si conflits fréquents, vœux des familles, élèves à besoins éducatifs particuliers, etc). Les bulletins du 1er semestre de 6ème sont transmis à l'école.	
Questions des parents et/ou de la mairie		
13 réponses pour 49 familles ayant reçu le questionnaire en ligne proposé par les parents délégués. Les questions/remarques sont individuelles et ne représentent pas l'ensemble des parents.		
Les observations ou questions concernant l'école		
« Communication très efficace via Educartable. Nombreux projets. Merci ! »		
« Agrandissement de la cour de récréation : c'était le point faible de cette école : une cour uniquement goudronnée, et trop petite. Des actions ont été menées par la mairie, et c'est une très bonne nouvelle. Je trouve dommage que le projet d'agrandissement n'ait pas été pensé comme un espace de jeu,		Sujet abordé lors de cette réunion, cf plus haut

avec, par exemple, une zone goudronnée avec un panier de Basket, une zone d'herbe avec une cage de foot, une aire de jeu. Avec son allée et ses arbres, cet espace me semble d'avantage pensé comme un jardin public que comme une cour de récréation. »	
Les observations ou questions concernant les services périscolaires	
« Est il possible que les enfants profitent à s aérer lors de la garderie du soir plutôt que de rester dans un espace confiné ? »	Se référer à la page 6 du compte-rendu du Conseil d'école n°2 de l'année 2024/2025 : https://ecolepubliqueigon.fr/2024/04/29/conseil-decole-2023-2024-n2-compte-rendu/
« Il est dommage que les enfants ne puissent pas jouer dehors lorsque les conditions le permettent (jour + soleil). »	
« Est-il possible lorsque le temps le permet que les enfants soient gardés à l'extérieur plutôt qu'en salle ? »	
« Je ne sais pas si ça a été abordé avant mais pourquoi les enfants ne peuvent pas aller dehors durant la garderie? »	
« Mon fils est ravi des menus proposés. »	
« Nous avons été consultés l'an passé pour un éventuel changement de prestataire. Qu'en-est-il ? Où en est la consultation des prestataires ? »	cf courrier de rentrée de la mairie, envoyée par mail le 26/08/2025.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 19h30. **Prochains Conseils d'École prévus les jeudi 26/02 et 02/07/2026 à 18h.**
Ce compte-rendu a été relu et validé par l'ensemble des présents avant sa diffusion.

Mme LASSERRE, secrétaire de séance



Mme DREVOND, directrice

